



Aménagement de nouveaux bureaux

Relocalisation de la maison médicale de garde

Relocalisation du service de santé au travail de l'hôpital

Création de bureau de consultation médicale

57 Avenue de Neuchâtel à PONTARLIER

Février 2026

DCE

CCTP_LOT 03 FINITIONS INTERIEURES (menuiserie, plâtrerie, plafond, sol)

Architecte

AACT+

Bureau de contrôle



Economiste



BET Fluides / Electricité



1 GENERALITES

1.1 **Rappel des normes des menuiseries intérieures:**

L'ensemble des menuiseries intérieures est régi par:
Les D.T.U.:

NF P23-201-1 (DTU 36.1) (novembre 2000) : Travaux de bâtiment - Menuiserie en bois - Partie 1 : Cahier des clauses techniques
NF P23-201-1/A1 (DTU 36.1) (août 2002) : Travaux de bâtiment - Menuiserie en bois - Partie 1 : Cahier des clauses techniques - Amendement A1
NF P23-201-2 (DTU 36.1) (novembre 2000) : Travaux de bâtiment - Menuiserie en bois - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales
NF P23-201-2/A1 (DTU 36.1) (août 2002) : Travaux de bâtiment - Menuiserie en bois - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales- Amendement A1
FD P20-201 (DTU 36.1/37.1) (décembre 2001) : Mémento pour les maîtres d'oeuvre - Choix des fenêtres en fonction de leur exposition
NF P21-203-1 (DTU 31.1) (mai 1993, février 1998) : Charpente et escaliers en bois - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1
NF P21-203-1/A2 (DTU 31.1) (août 2002) : Travaux de bâtiment - Charpente et escaliers en bois - Partie 1 : Cahier des clauses techniques - Amendement A2
NF P21-203-2 (DTU 31.1) (mai 1993) : Charpente et escaliers en bois - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales
NF P21-203-2/A1 (DTU 31.1) (août 2002) : Travaux de bâtiment - Charpente et escaliers en bois - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales - Amendement A1

NF P63-201-1 (DTU 51.1) (février 2004) : Parquets - Pose des parquets à clouer - Partie 1 : cahier des clauses techniques
NF P63-201-2 (DTU 51.1) (février 2004) : Parquets - Pose des parquets à clouer - Partie 2 : cahier des clauses spéciales
NF P63-202-1 (DTU 51.2) (août 1995) : Parquets collés - Partie 1 : Cahier des clauses techniques
NF P63-202-2 (DTU 51.2) (août 1995) : Parquets collés - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales
NF P63-203-1-1 (DTU 51.3) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques
NF P63-203-1-2 (DTU 51.3) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 1-2 : Critères Généraux de choix des Matériaux (CGM)
NF P63-203-2 (DTU 51.3) (novembre 2004) : Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Cahier des clauses administratives spéciales
NF P63-204-1 (DTU 51.11) (décembre 1997) : Pose flottante des parquets et revêtements de sol contrecollés à parement bois - Partie 1 : Cahier des clauses techniques
NF P63-204-2 (DTU 51.11) (décembre 1997) : Pose flottante des parquets et revêtements de sol contrecollés à parement bois - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales

NF P68-203-1 (DTU 58.1) (juillet 1993) : Plafonds suspendus - Travaux de mise en oeuvre - Partie 1 : Cahier des clauses techniques
NF P68-203-2 (DTU 58.1) (juillet 1993) : Plafonds suspendus - Travaux de mise en oeuvre - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales

Les normes

NF. B 50 : Bois généralités
NF. B 51 : Méthode d'essais des bois
NF. B 52 : Règles d'utilisation des bois
NF. B 54 : Bois produit demi-fini.....
NF. B 57 : Lièges
NF P21-210 (avril 1993) : Escaliers en bois - Terminologie (Indice de classement : P21-210)
XP P21-211 (septembre 2003) : Escaliers en bois - Spécifications (Indice de classement : P21-211)

P23-101 (décembre 1987) : Menuiseries en bois - Terminologie (Indice de classement : P23-101)
NF P23-300 (novembre 1983) : Menuiseries en bois - Dimensions des vantaux de portes intérieures (Indice de classement : P23-300)
NF P23-301 (février 1987) : Menuiseries en bois - Blocs-portes palières - Caractéristiques générales (Indice de classement : P23-301)

NF P23-302 (novembre 1983) : Menuiseries en bois - Portes planes intérieures en bois - Caractéristiques générales (Indice de classement : P23-302)
NF P23-303 (mai 1984) : Portes planes intérieures de communication en bois - Spécifications (Indice de classement : P23-303)
NF P23-304 (août 1984) : Portes planes intérieures palières en bois - Spécifications (Indice de classement : P23-304)
NF P23-305 (décembre 1988) : Menuiseries en bois - Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes en bois (Indice de classement : P23-305)
P23-306 (décembre 1986) : Menuiseries en bois - Blocs-portes palières - Spécifications minimales (Indice de classement : P23-306)
P23-307 (décembre 1986) : Menuiseries en bois - Vantaux plans de portes palières performantes - Spécifications (Indice de classement : P23-307)
XP P23-308 (décembre 2001) : Menuiseries extérieures - Ouvrages mixtes avec éléments en bois - Spécifications techniques pour la liaison mixte (Indice de classement : P23-308)
NF P23-403 (juin 1974) : Menuiseries en bois - Composition des croisées (Indice de classement : P23-403)
NF P23-404 (septembre 1959) : Menuiseries en bois - Fenêtres de série en bois - Dimensions (Indice de classement : P23-404)
NF P23-444 (juin 1974) : Menuiseries en bois - Portes de cave (Indice de classement : P23-444)
NF P23-445 (juin 1974) : Menuiseries en bois - Volets en bois sur barres et écharpe (Indice de classement : P23-445)
NF P23-501 (décembre 1986) : Menuiseries en bois - Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu 1/4 d'heure (Indice de classement : P23-501)
NF P23-502 (août 1987) : Menuiseries en bois - Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu 1/2 heure (Indice de classement : P23-502)

NF P26-409 (février 2005) : Quincaillerie de bâtiment - Serrures à mortaiser verticales dites de 135, simples (Indice de classement : P26-409)
NF P26-414 (février 2005) : Quincaillerie de bâtiment - Serrures à mortaiser verticales dites de 150 simples, de sûreté à gorges ou de sûreté à cylindres (Indice de classement : P26-414)

NF EN 1670 (octobre 1998) : Quincaillerie pour le bâtiment - Résistance à la corrosion - Prescriptions et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-433)

etc.....

1.2 **Bois:**

Tous les bois employés en menuiserie, seront conformes aux normes actuelles en vigueur et principalement aux paragraphes 2.0, 2.1 à 2.5 du D.T.U n° 36-1.

Le degré d'humidité sera déterminé selon les conditions de la norme NF. B 50.002.

Il est rappelé que le séchage naturel ou artificiel des bois tropicaux doit être fait avec précaution et l'entrepreneur devra tenir compte des prescriptions du centre technique et forestier tropical.

En particulier, les bois séchés artificiellement devront être stockés à l'air libre et à l'abri, pour reprendre la tension hygrométrique ambiante normale.

1.3 **Quincaillerie:**

Les quincailleries employées en menuiserie, seront conformes aux normes en vigueur, elles auront le label NF Q et seront protégées contre l'oxydation.

Elles seront mises en place, en qualité et en quantités suffisantes pour permettre la bonne tenue et le bon fonctionnement des menuiseries.

1.4 **Huisserie et bâtis en bois:**

Huisserie ou bâtis en sapin avec feuillure de battue seront conformes aux normes en vigueur.

Huisseries ou bâtis en bois dur, pour destination particulière (coupe-feu, etc...) également conformes.

Pose par scellement, trois pattes sur chaque montant et une patte sur la traverse haute à partir de 1.00 ml.

Pose avec barre d'écartement et aiguilles de maintien avec l'exécution des cloisons, fixation au sol.

1.5 **Huisserie et bâtis métalliques:**

Huisseries et bâtis métalliques en tôle d'acier 15/10° formés aux galets, traités anti-rouille au trempé en usine, dans un bain de chromate de zinc, suivis d'un séchage au four, conformes aux normes en vigueur.

Pose par incorporation dans murs banchés avec trois barrettes soudées sur chaque montant et une barrette sur la traverse haute à partir de 1.00 ml de largeur.

Pose par scellement dans cloison de même principe.

Pose avec barre d'écartement et aiguilles de maintien avant le montage des cloisons, fixation au sol.

1.6 **Portes planes:**

Portes planes avec âme alvéolaire, comprenant deux faces en panneau avec revêtements divers, elles seront conformes aux normes en vigueur.

Portes planes semblables à celles ci-avant, avec âme pleine et cadre en bois dur, pour utilisation en coupe feu ou en terme phonique.

Ferrage par trois paumelles double 110/80 pour portes alvéolaires et trois de 140/80 pour portes pleines.

Mise en place avec espace de ventilation réglementaire.

1.7 **Colles et assemblages:**

Pour les assemblages extérieurs, on choisira une colle résistant :

- à l'humidité dans le cas de menuiseries abritées

- aux intempéries pour les menuiseries exposées

Pour les ouvrages intérieurs, tous les types de colle peuvent être utilisés, à condition qu'ils assurent une bonne tenue en service.

1.8 **Traitement anti-cryptogamique.**

Selon le DTU n° 36-1, il est précisé que les bois utilisés devront avoir subi un traitement les mettant à l'abri des attaques de tous les insectes ou champignons (hylophages ou lignicoles) et plus particulièrement sur les parties des menuiseries en contact direct avec la maçonnerie.

Il sera donc prévu un traitement insecticide et fongicide, soit par l'injection sous pression, soit par trempage, avec l'emploi de produits agréés par le CSTB.

L'entrepreneur devra soumettre à l'approbation du maître d'oeuvre & bureau de contrôle, le traitement qu'il aura employé.

De plus une coordination sera nécessaire avec le peintre afin d'assurer une compatibilité entre les produits de traitement et les peintures de celui-ci.

1.9 **Impression.**

Le traitement contre les attaques des insectes et des champignons, sera fait en atelier par l'entrepreneur du présent lot, au moins trois semaines avant la livraison des menuiseries pour impression par le lot peinture

L'entrepreneur de présent lot, devra l'impression des assemblages & éléments de menuiseries qui pourront être atteints par la suite par le peintre après installation et scellement.

Les ferrures et quincailleries destinées à être peintes recevront avant pose par le présent lot, une couche de protection antirouille agréée par le lot peintre.

Toutes les autres impressions sont dues par le peintre.

1.10 **NB : Caractéristiques architecturales.**

Les caractéristiques architecturales et le sens d'ouverture de ces menuiseries, sont représentées sur les plans et façades du maître d'oeuvre.

1.11 **Rappel des normes sur les faux plafonds:**

Les travaux des faux plafonds sont régis par:
Les D.T.U.:

NF DTU 58.1 P1-1 (décembre 2008) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P68-203-1-1)
NF DTU 58.1 P1-2 (décembre 2008) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P68-203-1-2)
NF DTU 58.1 P2 (décembre 2008) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CGS) (Indice de classement : P68-203-2)
NF DTU 58.2 P1-1 (décembre 2007) : Travaux de bâtiment - Plafonds tendus - Partie 1-1 : Cahiers des clauses techniques (Indice de classement : P69-002-1-1)
NF DTU 58.2 P1-2 (décembre 2007) : Travaux de bâtiment - Plafonds tendus - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P69-002-1-2)
NF DTU 58.2 P2 (décembre 2007) : Travaux de bâtiment - Plafonds tendus - Partie 2 : Cahiers des clauses administratives spéciales (Indice de classement : P69-002-2)

DTU 25.231 (NF P68-202) (mai 1993) : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite - Partie 1 : Cahier des charges + Amendement A1 (novembre 1998) (Indice de classement : P68-202)
NF DTU 25.41 P1-1 (février 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P72-203-1-1)
NF DTU 25.41 P1-2 (février 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P72-203-1-2)
NF DTU 25.41 P2 (février 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales (Indice de classement : P72-203-2)

DTU 25.42 (DTU P72-204/PRE) (décembre 1989) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre-isolant - Préambule (Indice de classement : P72-204)
DTU 25.42 (NF P72-204-1) (mai 1993) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre-isolant - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (février 2003) (Indice de classement : P72-204-1)
DTU 25.42 (NF P72-204-2) (mai 1993) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre-isolant - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales + Amendement A1 (février 2003) (Indice de classement : P72-204-2)
DTU 25.42 (FD P72-204-3) (février 2003) : Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre-isolant - Partie 3 : Mémento pour la rédaction des documents particuliers d'un marché et pour la coordination des travaux (Indice de classement : P72-204-3)

NF DTU 25.51 P1-1 (mai 2011) : Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des ouvrages en staff traditionnel - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P73-201-1-1)
NF DTU 25.51 P1-2 (mai 2011) : Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des ouvrages en staff traditionnel - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P73-201-1-2)
NF DTU 25.51 P2 (mai 2011) : Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des ouvrages en staff traditionnel - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P73-201-2)

Par les normes Françaises.

Les avis techniques des matériaux

Les Classements au feu pour les éléments à poser dans les locaux recevant du public.

Cette liste n'étant pas exhaustive

1.12 **Rappel des normes de plâtrerie:**

Les travaux de plâtrerie, isolations, sont définis et régis par :
Les D.T.U.

- NF DTU 25.1 P1-1 (novembre 2010) - Travaux de bâtiment - Enduits intérieurs en plâtre - Partie 1-1: Cahier des clauses techniques types (CCT) - Indice de classement : P71-201-1-1
- NF DTU 25.1 P1-2 (novembre 2010) - Travaux de bâtiment - Enduits intérieurs en plâtre - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) - Indice de classement : P71-201-1-2
- NF DTU 25.1 P2 (novembre 2010) - Travaux de bâtiment - Enduits intérieurs en plâtre - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types - Indice de classement : P71-201-2 -
- NF DTU 25.231 P1-1 (juillet 2015) - Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus en éléments de terre cuite - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types - Indice de classement : P68-202-1-1
- NF DTU 25.231 P1-2 (juillet 2015) - Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus en éléments de terre cuite - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux - Indice de classement : P68-202-1-2
- NF DTU 25.231 P2 (juillet 2015) - Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus en éléments de terre cuite - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types - Indice de classement : P68-202-2
- NF DTU 25.31 P1-1 (avril 2017) - Travaux de bâtiment - Ouvrages en carreaux de plâtre - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types - Indice de classement : P72-202-1-1 - 2ème tirage (mai 2017)
- NF DTU 25.31 P1-2 (avril 2017) - Travaux de bâtiment - Ouvrages en carreaux de plâtre - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux - Indice de classement : P72-202-1-2
- NF DTU 25.31 P2 (avril 2017) - Travaux de bâtiment - Ouvrages en carreaux de plâtre - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types - Indice de classement : P72-202-2

- NF DTU 25.41 P1-1 (février 2022) - Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées
Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types - Indice de classement : P72-203-1-1
- NF DTU 25.41 P1-2 (février 2022) - Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées
Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) - Indice de classement : P72-203-1-2
- NF DTU 25.41 P2 (février 2022) - Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à face cartonnées
Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types - Indice de classement : P72-203-2
- NF DTU 25.42 P1-1 (décembre 2012) - Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de
parement en plâtre et isolant - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types - Indice de classement : P72-204-1-1
- NF DTU 25.42 P1-2 (décembre 2012) - Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de
parement en plâtre et isolant - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux - Indice de classement : P72-204-1-2
- NF DTU 25.42 P2 (décembre 2012) - Travaux de bâtiment - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de
parement en plâtre et isolant - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types - Indice de classement : P72-204-2

Les normes :

- NF EN 13279-1 (novembre 2008) - Liants-plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment - Partie 1 : définitions et exigences
Indice de classement : P72-400-1
- NF EN 13454-1 (février 2005) - Liants, liants composites et mélanges fabriqués en usine à base de sulfate de calcium pour chapes de sol -
Partie 1 : définitions et spécifications - Indice de classement : P72-410-1
- NF EN 520+A1 (novembre 2009) - Plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai - Indice de classement : P72-600
- NF EN 14496 (juillet 2017) - Adhésifs à base de plâtre pour complexes d'isolation thermique/acoustique en plaques de plâtre et isolant -
Définitions, exigences et méthodes d'essai - Indice de classement : P72-602
- NF EN 13963 (août 2014) - Matériaux de jointoiement pour plaques de plâtre - Définitions, spécifications et méthodes d'essai
Indice de classement : P72-603
- NF EN 13950 (août 2014) - Complexes d'isolation thermique/acoustique en plaques de plâtre et isolant - Définitions, spécifications et
méthodes d'essai - Indice de classement : P72-620
- NF EN 15318 (mars 2008) - Conception et exécution des ouvrages en carreaux de plâtre - Indice de classement : P72-700
- NF EN 15319 (décembre 2007) - Principes généraux de conception des ouvrages en staff - Indice de classement : P72-701
- FD CEN/TR 16239 (août 2011) - Règles d'exécution des ouvrages en staff - Indice de classement : P72-710
- NF EN 13815 (novembre 2006) - Produits en staff - Définitions, prescriptions et méthodes d'essai - Indice de classement : P73-401
- NF P13-301 (décembre 1974) - Céramique - Briques creuses de terre cuite - Indice de classement : P13-301
5 ème tirage (mai 1979)
- NF P13-304 (mars 2018) - Briques en terre cuite destinées à rester apparentes - Indice de classement : P13-304
- NF P13-306 (octobre 1983) - Blocs perforés en terre cuite destinés à rester apparents - Indice de classement : P13-306
- NF P13-307 (juillet 1995) - Plaquettes en terre cuite - Plaquettes murales en terre cuite - Spécifications et méthodes d'essais
Indice de classement : P13-307

Avis techniques du CSTB pour les éléments de cloison et doublage en panneau préfa. de grandes dimensions.
Réglementations incendie, phonique, thermique.

1.13

Isolation thermique:

L'isolation thermique devra répondre aux règles suivantes:

Thermique: Exemple de solution pour faciliter l'application du règlement relatif aux équipements et aux caractéristiques thermique dans les
bâtiments autre que l'habitation: isolation thermique (octobre 1988)
Guide technique de l'isolation thermique par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie (juin 2000)
(cahier du CSTB 3231)
réglementation thermique RE 2020

DTU :

- NF DTU 45.10 P1-1 (juillet 2020) - Travaux de bâtiment - Isolation des combles par panneaux ou rouleaux en laines minérales
manufacturées - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types - Indice de classement : P75-501-1-1 - 2ème tirage (décembre 2020)
- NF DTU 45.10 P1-2 (juillet 2020) - Travaux de bâtiment - Isolation des combles par panneaux ou rouleaux en laines minérales
manufacturées - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux - Indice de classement : P75-501-1-2 - 2ème tirage (décembre 2020)
- NF DTU 45.10 P2 (juillet 2020) - Travaux de bâtiment - Isolation des combles par panneaux ou rouleaux en laines minérales manufacturées -
Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types - Indice de classement : P75-501-2
- NF DTU 45.11 P1-1 (mars 2020) - Travaux de bâtiment - Isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac (laines minérales ou
ouate de cellulose de papier) - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types - Indice de classement : P75-502-1-1
- NF DTU 45.11 P1-2 (mars 2020) - Travaux de bâtiment - Isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac (laines minérales ou
ouate de cellulose de papier) - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux - Indice de classement : P75-502-1-2
- NF DTU 45.11 P2 (mars 2020) - Travaux de bâtiment - Isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac (laines minérales ou
ouate de cellulose de papier) - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types - Indice de classement : P75-502-2

Normes :

NF P75-101 à NF P 75-900-2 (41 normes)

Avis techniques, recommandations des fabricant et classements.....

1.14 **Enduit plâtre:**

Les travaux d'enduit plâtre seront exécutés suivant les D.T.U et normes en vigueur.
Ils seront exécutés avec un plâtre ni chaud, ni éventé avec une eau de gâchage conforme à la norme.
Les supports seront secs, propres, exempts de suies, toutes les balèvres supérieures au 1/3 de l'épaisseur de l'enduit seront enlevées.
Les parties métalliques en contact avec le plâtre, seront protégées par un traitement conforme aux normes NF. A 91 101 & 121 ou par une peinture compatible.
L'exécution d'enduit en plâtre est interdite par temps de gel ou sur des supports gelés.
L'épaisseur de l'enduit est comprise entre 10 à 20 mm.

1.15 **Cloisons doublages en plaques de plâtre:**

Le D.T.U n° 25-41 définit les cloisons par plaque de plâtre, sur ossature bois ou métallique.
Le D.T.U n° 25-42 définit les habillages et doublages.
La mise en oeuvre des cloisons et doublage en panneaux préfabriqués de grandes dimensions se fera suivant les avis techniques correspondants.
La liaison avec le gros oeuvre sera très soignée.
Les joints seront traités avec une bande enduite, ou un enduit spécial, armés pour les angles saillants.
Lors de la mise en oeuvre, il sera incorporé aux cloisons, tous les renforts nécessaires pour la pose des appareils (sanitaires ou d'équipement).
L'implantation des cloisons se fera par le présent lot à partir des plans du maître d'oeuvre, mais ne sont pas compris : la pose des huisseries ou bâtis de portes avec les pattes à scellements correspondantes.

1.16 **Protection nettoyage:**

Avant tous ses travaux, l'entrepreneur devra la protection des ouvrages contre les projections de plâtre.
Après les travaux, un nettoyage complet sera exécuté pour débarrasser tous les supports et principalement les sols des traces de plâtre.

NB : Dans ses prix, l'entreprise devra prévoir:

Toutes les bandes armées en protection des angles saillants, ainsi que les semelles PVC sous les doublages et cloisons situées dans les locaux humides.
De plus dans les locaux à fort taux d'humidité les plaques utilisées seront du type à Haute Résistance à l'humidité.
Tous les renforts pour les divers appareils sanitaire, mobilier etc...

1.17 **Rappel des normes de peinture**

Les travaux de peinture et tenture sont définis par:
Les DTU:

- NF DTU 59.1 P1-1 (juin 2013) - Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types - Indice de classement : P74-201-1-1 - 2ème Tirage (Septembre 2014)
- NF DTU 59.1 P1-2 (juin 2013) - Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux - Indice de classement : P74-201-1-2
- NF DTU 59.1 P2 (juin 2013) - Travaux de bâtiment - Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types - Indice de classement : P74-201-2
- NF DTU 59.3 P1-1 (mars 2023) - Travaux de bâtiment - Peinture de sols - Partie 1-1 : cahier des clauses techniques types - Indice de classement : P74-203-1-1
- NF DTU 59.3 P1-2 (mars 2023) - Travaux de bâtiment - Peinture de sols - Partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux - Indice de classement : P74-203-1-2
- NF DTU 59.3 P2 (mars 2023) - Travaux de bâtiment - Peinture de sols - Partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types - Indice de classement : P74-203-2
- DTU 59.4 (FD P74-205) (mars 1998) - Mise en oeuvre des papiers peints et revêtements muraux - Lexique des termes usuels
Indice de classement : P74-205
- DTU 59.4 (NF P74-204-1) (février 1998) - Mise en oeuvre des papiers peints et des revêtements muraux - Partie 1 : Cahier des clauses techniques - Indice de classement : P74-204-1
- DTU 59.4 (NF P74-204-2) (février 1998) - Mise en oeuvre des papiers peints et des revêtements muraux - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales - Indice de classement : P74-204-2
- NF DTU 59.5 P1-1 (juillet 2022) - Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des revêtements et systèmes intumescent sur structures métalliques - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) - Indice de classement : P22-204-1-1
- NF DTU 59.5 P1-2 (juillet 2022) - Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des revêtements et systèmes intumescent sur structures métalliques - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) - Indice de classement : P22-204-1-2
- NF DTU 59.5 P2 (juillet 2022) - Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des revêtements et systèmes intumescent sur structures métalliques - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) - Indice de classement : P22-204-2
- NF DTU 42.1 P1-1 (novembre 2007) - Travaux de bâtiment - Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques - Indice de classement : P84-404-1-1 - 2ème tirage (décembre 2007)
- NF DTU 42.1 P1-2 (novembre 2007) - Travaux de bâtiment - Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux - Indice de classement : P84-404-1-2 - 2ème tirage (décembre 2007)
- NF DTU 42.1 P2 (novembre 2007) - Travaux de bâtiment - Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales - Indice de classement : P84-404-2

Cette liste n'étant pas exhaustive

Les normes :

- NF T30-608 (juillet 2010) - Peintures et vernis - Enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs - Adaptation des enduits de peinture aux nouvelles Normes européennes - Indice de classement : T30-608

- NF EN 16566 (juillet 2014) - Peintures et vernis - Enduits de peintures pour travaux intérieurs et/ou extérieurs - Adaptation des enduits aux normes européennes - Indice de classement : T30-609 - 2ème tirage (avril 2015)
- FD T30-805 (avril 2015) - Peintures - Guide relatif aux produits de peintures utilisés dans les travaux de peinture du bâtiment - Indice de classement : T30-805
- T30-806 (septembre 1991) - Peintures et vernis - Travaux de peinture des bâtiments - Schéma de contrat d'entretien périodique - Indice de classement : T30-806
- FD T30-808 (juillet 2016) - Peintures et vernis pour le bâtiment - Guide relatif aux produits de peinture et systèmes de revêtement pour façades - Revêtements minéraux, revêtements organiques - Indice de classement : T30-808
- NF T31-004 (novembre 1975) - Pigments - Minium pour peintures - Indice de classement : T31-004
- NF EN 927-1 (avril 2013) - Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur
Partie 1 : classification et sélection - Indice de classement : T34-201-1
- NF EN ISO 12944-1 (décembre 2017) - Peintures et vernis - Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peinture - Partie 1 : Introduction générale - Indice de classement : T34-555-1
- NF EN ISO 12944-2 (décembre 2017) - Peintures et vernis - Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peinture - Partie 2 : Classification des environnements - Indice de classement : T34-555-2 -
- NF EN ISO 12944-3 (décembre 2017) - Peintures et vernis - Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peinture - Partie 3 : Conception et dispositions constructives - Indice de classement : T34-555-3
- NF EN ISO 12944-4 (décembre 2017) - Peintures et vernis - Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peinture
Partie 4 : types de surface et préparation de surface - Indice de classement : T34-555-4
- NF EN ISO 12944-5 (octobre 2019) - Peintures et vernis - Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peinture - Partie 5 : systèmes de peinture anticorrosion - Indice de classement : T34-555-5
- NF EN ISO 12944-7 (décembre 2017) - Peintures et vernis - Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peinture
Partie 7 : exécution et surveillance des travaux de peinture - Indice de classement : T34-555-7
- NF EN ISO 12944-8 (décembre 2017) - Peintures et vernis - Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peinture
Partie 8 : développement de spécifications pour les travaux neufs et l'entretien - Indice de classement : T34-555-8
- NF T34-560 (juin 2020) - Peintures et vernis - Revêtement de poudre thermodurcissable et thermoplastique pour produits en acier
Indice de classement : T34-560
- NF EN 1062-1 (octobre 2004) - Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de revêtements pour maçonnerie et béton extérieurs - Partie 1 : classification - Indice de classement : T34-721-1
- NF T34-722 (novembre 2016) - Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton extérieurs - Classification des revêtements de façade - Indice de classement : T34-722
- NF EN 235 (mai 2020) - Revêtements muraux - Vocabulaire et symboles - Indice de classement : D63-001
- NF EN 234 (décembre 2019) - Revêtements muraux en rouleaux - Spécification pour revêtements muraux pour décoration ultérieure
Indice de classement : D63-003
- NF EN 266 (septembre 2020) - Revêtements muraux en rouleaux - Spécifications pour revêtement muraux textiles - Indice de classement : D63-004
- NF EN 15102 (juin 2019) - Revêtements muraux décoratifs - Rouleaux - Indice de classement : D63-013

Cette liste n'étant pas exhaustive

1.18 **Peinture:**

Les travaux de peinture sont exécutés après préparation des supports.
Le choix des matériaux se fera en fonction du résultat escompté et suivant les destinations et les finitions demandées (C, B ou A) ainsi que le degré de brillance, tels que définis dans le DTU 59-1.
La préparation sera aussi fonction des différents subjectiles. l'entreprise se référera aux divers tableaux du DTU 59.1.
La mise en oeuvre se fera suivant les normes et prescriptions en vigueur.

1.19 **Support:**

Les supports bétons, plâtres, etc.... seront secs, exempts de balèvres et plans. Ils seront conformes aux tolérances de planéité correspondantes.
Les supports métalliques seront livrés avec une peinture anti-rouille.
Les menuiseries extérieures recevront un traitement fongicide et insecticide.

1.20 **Travaux préparatoires:**

Tous les travaux de peinture sont précédés par des préparations de :
- brossage pour dépoussiérage, dégrassage, etc...
- enduisage : suivant la nature du support et le résultat escompté.
- impression : sur bois, fer, béton, etc... exécution sur supports propres et secs.

1.21 **Papier Peint:**

Les normes ci-après définissent les rouleaux de revêtements de murs, à savoir :
- NF EN 235 (mai 2020) - Revêtements muraux - Vocabulaire et symboles - Indice de classement : D63-001
- NF EN 234 (décembre 2019) - Revêtements muraux en rouleaux - Spécification pour revêtements muraux pour décoration ultérieure
Indice de classement : D63-003
- NF EN 266 (septembre 2020) - Revêtements muraux en rouleaux - Spécifications pour revêtement muraux textiles - Indice de classement : D63-004
- NF EN 15102 (juin 2019) - Revêtements muraux décoratifs - Rouleaux - Indice de classement : D63-013

Le choix de la qualité se fera en fonction du résultat escompté et de la destination des locaux.
La mise en oeuvre se fera après travaux préparatoires

1.22 **Nettoyage:**

L'entrepreneur du présent lot doit le nettoyage usuel des locaux en cours de chantier et en fin de travaux, un nettoyage profond (sols, murs, appareils, vitrage) pour permettre la mise en service de l'ensemble des locaux à la réception des travaux.

1.23 **Perméabilité à l'air**

Le présent projet concerne la réhabilitation de l'Hôtel de Ville de CHARQUEMONT. Le projet est étudié en vue de l'obtention de la certification BBC. L'attribution de cette certification est conditionnée au strict respect de la qualité et de la mise en oeuvre des matériaux prescrits dans les descriptifs, notamment concernant la qualité de l' ETANCHEITE A L'AIR finale du bâtiment.

L'étanchéité du bâtiment sera conforme au relatif aux bâtiments publics. Un soins particulier sera apporté aux jonctions (toiture/parois; parois muret, angles, etc.....). Des vérifications d'étanchéité a l'air (Infiltrométrie) seront exécutés au stade clos -couvert- isolé et en fin de chantier. Les différents intervenants auront à leur charge toute les reprises nécessaires en cas de non conformité.

Etanchéité à l'air des liaisons des différents élément à l'enveloppe étanche :

- Fourniture et pose des interfaces, de type collerette ou équivalent, des fermetures avec l'enveloppe étanche à l'air, et réalisées à l'aide de produit d'étanchéité à l'air, y compris rubans adhésifs, collerettes, joints à lèvres, mastics et colles de raccords spécifiques
- Fourniture et pose d'adhésifs de type VANA ou équivalent entre l'élément et la membrane d'étanchéité
- Toutes les fourniture tels que compriband compressé à 70%, joint SNJ, EPDM, etc. seront compatible avec la tenue dans le temps nécessaire pour l'étanchéité à l'air requise.
- L'utilisation de polyuréthane expansif rigide après séchage et à cellules ouvertes est proscrite tout comme celle des silicones non spécifiques et posés sans primaire d'accrochage.
- Pour les joint respecter le principe de double barrière en joint mastic extrudé
- Toutes sujétions pour une prestation complète comprenant toutes fournitures et mise en oeuvre

1.24 **Qualité de l'air intérieur**

Taux d'émission de COV à respecter : B (étiquetage obligatoire à partir de janvier 2012)

Produits mis à disposition sur le marché avant le 1er janvier 2012 : À partir du 1er septembre 2013, les produits de construction et de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis matériaux, sont étiquetés B au minimum

Produits mis à disposition sur le marché à compter du 1er janvier 2012 : À partir du 1er janvier 2012, les produits de construction et de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis matériaux, sont étiquetés B au minimum.

1.25 **Traitement acoustique**

Le traitement de l'acoustique des façades fera l'objet d'un soins particulier:

L'entrepreneur assurera la conformité des ses ouvrage à l'étude acoustique. Il a une obligation de résultat. Il étudiera les liaisons avec les autres matériaux avec les corps d'état concernés (menuiserie extérieur , gros - oeuvre, etc...) . il s'entourera de toutes les informations nécessaires à son offre de prix et a une bonne exécution. L'étude acoustique est disponible chez le le maître d'ouvrage . Il fournira des P.V. d'essais au bureau de contrôle.

1.26 **Etanchéité à l'air**

Qualifications :

Le titulaire du présent lot devra posséder une qualification et/ou avoir un avis d'autorisation permettant de mener à bien cette mission, l'entreprise devra présenter des références .

Consistance des travaux :

L'offre de l'entreprise comprendra toutes les fournitures et prestations de mise en oeuvre pour les essais de contrôle à l'air nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, les travaux comprendront en particulier :

- la préparation et la planification des points de contrôle
- le suivi des travaux des entreprise, notamment le calfeutrement à l'air
- les essais de contrôles de l'étanchéité à l'air (test intermédiaire et test final)
- la planification et le suivi des actions correctives.

Les travaux à vérifier devront être conforme aux normes EN 13 829 et EN 12 237.

La procédure devra être conforme à l'exigence RE 2020 - BEPOS (EFFILOGIS 2022)

L'entreprise du devra tous les frais d'approvisionnement, de fourniture et de mise en oeuvre des matériaux, quelles que soient les difficultés et sujétions inhérentes à la localisation du chantier.

La conception du bâtiment sera prévue afin de d'obtenir, conformément à la réglementation thermique, une étanchéité à l'air du bâti égale au débit par m² de paroi sur extérieure et sous 50 Pa de pression différentielle :

L'objectif à atteindre est un niveau de perméabilité à l'air Q4PaSurf < 1.7 m3/(h.m²).

1.27 **Rappel des normes de sols souples collés:**

Les travaux de sols souples collés sont définis par:

Les D.T.U.

DTU 53.1 (NF P62-202-1) (avril 2001) : Revêtements de sol textiles - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P62-202-1)
DTU 53.1 (NF P62-202-2) (avril 2001) : Revêtements de sol textiles - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P62-202-2)
NF DTU 53.2 P1-1 (avril 2007) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol PVC collés - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P62-203-1-1)
NF DTU 53.2 P1-1 (avril 2007) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol PVC collés - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P62-203-1-1)
NF DTU 53.2 P2 (avril 2007) : Travaux de bâtiment - Revêtements de sol PVC collés - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P62-203-2)

Les normes:

NF EN 12466 (juin 1998) : Revêtements de sol résilients - Vocabulaire (Indice de classement : P62-000)
NF P62-001 (juin 1996) : Revêtements de sol résilients - Comportement électrostatique - Classification (Indice de classement : P62-001)
NF EN 685 (février 1996) : Revêtements de sol résilients et stratifiés - Classification + Amendement A1 (Indice de classement : P62-133)
NF EN 1816 (mai 1998) : Revêtements de sol résilients - Spécifications des revêtements de sol homogènes et hétérogènes en caoutchouc lisse avec semelle en mousse (Indice de classement : P62-200)
NF EN 1817 (mai 1998) : Revêtements de sol résilients - Spécifications des revêtements de sol homogènes et hétérogènes en caoutchouc lisse (Indice de classement : P62-201)
NF EN 12199 (mai 1998) : Revêtements de sol résilients - Spécifications des revêtements de sol homogènes et hétérogènes en caoutchouc à relief (Indice de classement : P62-204)
NF EN 649 (décembre 1996, janvier 2004) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol homogènes et hétérogènes à base de polychlorure de vinyle - Spécifications + Amendement A1 (Indice de classement : P62-300)

NF EN 650 (décembre 1996) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur support de jute ou de polyester ou sur support de polyester avec envers en polychlorure de vinyle - Spécifications (Indice de classement : P62-301)
NF EN 651 (décembre 1996, janvier 2004) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur mousse - Spécifications + Amendement A1 (Indice de classement : P62-302)
NF EN 652 (décembre 1996) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle avec support à base de liège - Spécifications (Indice de classement : P62-303)
NF EN 653 (décembre 1996) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle expansé - Spécifications (Indice de classement : P62-304)
NF EN 654 (décembre 1996, janvier 2004) : Revêtements de sol résilients - Dalles semi-flexibles à base de polychlorure de vinyle - Spécifications + Amendement A1 (Indice de classement : P62-305)
NF EN 13413 (février 2002) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur semelle en fibre minérale - Spécifications (Indice de classement : P62-306)
NF EN 655 (décembre 1996) : Revêtements de sol résilients - Dalles d'aggloméré de liège avec couche d'usure à base de polychlorure de vinyle - Spécifications (Indice de classement : P62-400)
NF EN 12104 (novembre 2000) : Revêtements de sol résilients - Dalles en aggloméré de liège - Spécifications (Indice de classement : P62-403)
NF EN 686 (septembre 1997) : Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum uni et décoratif sur sous-couche de mousse (Indice de classement : P62-501)
NF EN 687 (septembre 1997) : Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum uni et décoratif sur support en composition de liège (Indice de classement : P62-502)
NF EN 688 (septembre 1997) : Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum sur liège (Indice de classement : P62-503)
NF EN 548 (février 2005) : Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum uni et décoratif (Indice de classement : P62-504)

NF G35-001 (septembre 1985) : Revêtements de sol textiles - Moquettes unies en laine semi-peignée ou en mélange de laine semi-peignée 80% polyamide 20% (Indice de classement : G35-001)
NF G35-002 (septembre 1985) : Revêtements de sol textiles - Moquettes unies en laine cardée ou en mélange de laine cardée 80% polyamide 20% (Indice de classement : G35-002)
NF EN 1307 (mai 2005) : Revêtements de sol textiles - Classement d'usage des moquettes (Indice de classement : G35-041)
NF EN 1470 (février 1998) : Revêtements de sol textiles - Classement des revêtements de sol aiguilletés à l'exception des moquettes aiguilletées (Indice de classement : G35-043)

GS 12 : Guide pour la rénovation des revêtements de sol : 1 - Cas d'un nouveau revêtement textile collé ou tendu (Cahiers CSTB 2055-1 janvier-février 1986)
GS 12 : Guide pour la rénovation des revêtements de sol : 2 - cas d'un nouveau revêtement plastique collé (Cahiers CSTB 2055-2 janvier-février 1986)
GS 12 : Guides pour la rénovation des revêtements de sol - Modificatif 1 (Cahiers CSTB 3170 novembre 1999)
Guide technique - Guide de rénovation des sols recouverts de dalles et produits associés contenant de l'amiante (Cahiers CSTB 3389 décembre 2001) + Modificatif n°1 (e-Cahiers du CSTB, cahier 3505, juin 2004)
Guide technique - Systèmes de revêtement de sol non traditionnels destinés à l'emploi dans les cuisines collectives (Cahiers CSTB 3484 octobre 2003)

GS 12 : Revêtements de sol - Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (e-Cahiers du CSTB, cahier 3509, novembre 2004)

Classement UPEC des revêtements de sols
Réglementations thermiques, acoustiques.....

1.28

Préparation des supports:

Pour revêtements de sols collés, l'entrepreneur devra :
- le repiquage des plaques éventuelles de laitance.
- le nettoyage et le dépoussiérage.

- l'humidification par temps chaud.
 - l'application d'un enduit de lissage avec :
 - a) primaire garnissant pour support poreux
 - b) primaire d'accrochage sur supports glacés lissés.
- Les enduits de lissage devront avoir un avis du CSTB.
Les mortiers- colles seront homologués par le fabricant.

1.29 **Préchauffage**

L'entreprise d'électricité installera sur demande des convecteurs électriques. L'ensemble des corps de chauffe devront permettre un préchauffage complet de L'opération. Si le chauffage par convecteur est inadapté il sera remplacé par un système de chauffage approprié. Par dérogation à l'article A3.2. de l'annexe du CCAG la charge des frais de consommation et tous frais de mise à disposition du système de préchauffage, seront imputées au compte prorata.

Les entreprises des corps d'état secondaires tels que peinture, revêtement de sol dont les dispositions d'exécution dépendent d'une température ou d'un taux hygrométrique déterminé ne pourront refuser de réaliser leur prestation dans les délais fixés dès lors qu'il sera possible de satisfaire a ces conditions par un préchauffage approprié.

1.30 **Garanties et assurances**

Conforme au C.C.A.P.

1.31 **Mesures de Coordination de la Sécurité et de Protection de la Santé**

La sécurité et protection de la santé sur les chantiers seront réalisées suivant la loi n° 93-1418 du 31/12/93 et les décrets du 26/12/1994, du 04/05/1995 et ceux du 06/05/1995.

Les entrepreneurs seront contractuellement tenus de prendre toutes dispositions décrites dans le P.G.C éventuel ou/et qui s'imposent, de répondre à toutes les demandes du coordonnateur concernant l'intégration de la sécurité et de l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers.

L'entreprise titulaire d'au moins un lot aura à sa charge l'établissement du " P.P.S.P.S " (Plan Particulier de Sécurité et Protection Santé) et ceci pour l'ensemble du chantier relatif au projet énoncé ci-avant.

De plus ce " P.P.S.P.S " devra être soumis, avant toute intervention sur le chantier, à l'approbation du coordonnateur de sécurité et santé, désigné par le Maître d'Ouvrage.

Les entreprises ce référeront chapitre du PGC

1.32 **TYPE DE MARCHE DE TRAVAUX :**

* Lot traité global et forfaitaire :

Le présent lot est traité à PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans d'appel d'offres de la maîtrise d'oeuvre et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens.

S'il estime qu'il y a dans le dossier de consultation des omissions, erreurs ou non conformités avec la réglementation en vigueur qui le conduisent à modifier ou à compléter les dispositions prévues dans ce dossier, il devra en tenir compte dans l'établissement de son prix. Cette modification s'accompagnerait d'une note explicative séparée et annexée à son offre.

Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans.

1 **TRAVAUX A REALISER**

LOCALISATION:

----- - A part les localisations particulières, tous les éléments ci-après, concernent les travaux nécessaires à la réalisation parfaite de cet ensemble, suivant les normes et DTU en vigueur, les plans du maître d'oeuvre et des bureaux d'études.

NB : Dans le terme " réalisation parfaite ", il faut entendre, tous les menus ouvrages indispensables à une finition selon les règles de l' Art, même si ceux-ci ne sont pas textuellement & intégralement décrits au CCTP.

1.1 **MENUISERIE INTERIEURE**

1.1.1 **Blocs portes**

NB : Concernant les blocs portes intérieures.

Il faut prévoir :

- dans le cas d'une installation VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) un passage de transit sera réservé en bas des blocs portes, il ne devra pas être inférieur à 10 mm depuis les sols finis.
- les poignées de porte devront être à 1.30 ml du sol suivant arrêté du 1er août 2006
- les équipements de portes (béquille) seront de type:

- Jazz à rosaces de chez BEZAULT ou techniquement équivalent

1.1.1.1 **Bloc-porte pré-peint coupe feu 1/2 heure avec ferme porte.**

Fourniture et pose d'un bloc-porte coupe feu 1/2 heure à un vantail comprenant:

- huisserie en bois exotique rouge de section au minimum compatible avec le degré coupe feu ou de l'épaisseur du mur ou de la cloison suivant la position sur le plan.
- l'huisserie sera de type enveloppante ou si ce n'est pas le cas, il sera mis en place des couvre-joints en bois exotique de part et d'autre du mur ou de la cloison .
- porte isoplane à âme pleine sans recouvrement de 40 mm. épaisseur à 2 faces pré-peintes, cadre sapin ou exotique suivant PV, âme coupe feu
- 3 paumelles doubles par vantail
- joint intumescent dans feuillure (suivant PV)
- ferme porte à glissière de puissance adaptée sur le vantail.
- serrure 1/2 tour à larder
- crémone à levier sur le semi- fixe
- garniture suivant descriptif ci-avant ou équivalent, modèle à soumettre à l'architecte.
- butée de porte de même référence que la garniture

PV d'essais et détail de fabrication à fournir avant la mise en oeuvre du bloc porte.

1.1.1.1.1 **- Bloc porte CF 1/2 h de 0.83 x 2.04 ht**

Localisation : Pour le local ménage et rangement.

1.1.1.1.2 **- Bloc porte CF 1/2 h et acoustique de 0.83 x 2.04 ht avec Rw+C 40 dB**

Localisation : Pour le local technique.

1.1.1.2 **Bloc-porte pré-peint âme pleine huisserie bois - un vantail**

Fourniture et pose d'un bloc-porte 1 vantail à âme pleine comprenant:

- huisserie en bois résineux de l'épaisseur du mur ou de la cloison suivant la position sur le plan.
- l'huisserie sera de type enveloppante ou si ce n'est pas le cas, il sera mis en place des couvre-joints en bois résineux de part et d'autre du mur ou de la cloison .
- porte isoplane à âme pleine sans recouvrement de 40 mm. épaisseur à 2 faces pré-peintes, cadre sapin
- 3 paumelles doubles sur le vantail
- ferme porte à glissière de puissance adaptée sur le vantail.
- barre de tirage sur les portes des wc PMR
- serrure 1/2 tour à larder
- garniture suivant descriptif ci-avant ou équivalent, modèle à soumettre à l'architecte.
- butée de porte de même référence que la garniture.

Bloc porte PF 1/2 h minimum

Toutes sujétions, compris mise en jeux et retouches avant mise en service.

1.1.1.2.1 **- Bloc porte âme pleine de 0.93 x 2.04 ht - Rw+C 35 dB**

Localisation : Pour les portes des sanitaires et accueils.

1.1.1.2.2 - **Bloc porte âme pleine de 0.83 x 2.04 ht - Rw+C 40 dB**

Localisation : Pour les bureaux et entre les deux dégagements.
Pour la porte du placard VMC dans l'espace détente

1.1.1.3 **Plus value pour bloc-porte stratifié 2 faces**

par la mise en place de feuille de stratifié ton uni 10/10ème classe M3 de type EIGER ou techniquement équivalent mise en oeuvre par double encollage et suivant NFT 54320, sur les deux faces de la porte
Ton uni avec teinte suivant choix architecte et nuancier fabricant

Localisation : Pour toutes les portes ci-avant.

1.1.1.4 **Plus value pour serrure à condamnation à voyant**

Fourniture et pose en plus value d'une serrure à condamnation avec voyant avec carré de décondamnation extérieur.

Localisation : Pour les sanitaires.

1.1.1.5 **Plus value pour serrure de sûreté à cylindre.**

Fourniture et pose en plus value d'une serrure de sûreté à cylindre en combinaison , compris décondamnation du cylindre par bouton moleté sur une face.

Localisation : Pour les autres portes.

1.1.1.6 **Plus value pour serrure électrique pour contrôle d'accès**

Fourniture et pose d'une serrure à ventouse 24Vcc NF S61-937 pour le contrôle d'accès

Localisation : Pour la porte de recoupement entre dégagement 1 et dégagement 2.

1.1.1.7 **Mise en combinaison de l'ensemble des serrures**

façon de mise en combinaison de l'ensemble des serrures du bâtiment, par la réalisation d'un organigramme avec passe général , passes partiels, clés individuelles. Organigramme établi en coordination avec le maître d'ouvrage, et l'Architecte.

Cette combinaison portera

- sur les portes intérieures du présent lot équipées d'une serrure de sûreté

1.1.1.8 **Etiquette de signalisation en aluminium laqué à poser par vis.**

Etiquette du type en applique A6-80 de BEZAULT ou équivalent, en finition laqué blanc, compris fixations par vis, comprenant:

- le support en aluminium laqué blanc et galbé destiné à recevoir une étiquette amovible.

- l'écran par film protecteur souple et amovible en polycarbonate transparent.

- les embouts d'extrémités et toutes fixations.

1.1.2 **Divers finitions**

1.1.2.1 **Façade de gaine technique, pare flamme 1/2 heure comprenant:**

- huisserie en bois dur de 98/50, compris feuillure de battue, nervure à cloison (traverse haute et basse et montants), scellement et couvre joints.
- portes isoplanes en panneau d'aggloméré alésé de 22 mm deux faces à peindre (de classe M0) avec ou sans imposte fixe en partie haute, ferrée par:
 - deux ou trois paumelles doubles de 140 mm par vantail.
 - une batteuse à mortaiser à bec de cane, fouillot rectangulaire 5/10 agréé par le service concerné, verrous de porte sur le vantail semi-fixe.

Localisation : Pour les placards de la baie de brassage et électrique

1.1.2.2 **Trappe de visite sur gaines techniques**

Exécution d'une trappe d'accès en panneau Coupe Feu 1/2 h sur ossature bois dur avec isolation acoustique (affaiblissement suivant QUALITEL : $Rw+C > ou = 32$ dB, masse surfacique de $> ou = 25$ kg/m²), joint périphérique, fermeture par charnière invisible et batteuse avec rampe de serrage. Baguette de calfeutrement en raccord avec caisson ou gaine, compris toutes sujétions d'étanchéité à l'air et acoustique

- en dimensions de 0.40 x 0.50 ht

1.1.2.3 **Tablette intérieur en contreplaqué bouleau**

Tablette intérieur en contreplaqué essence bouleau de 30 mm d'épaisseur, en habillage intérieur d'allège ou seuil, tête de muret , compris chanfrein mouluré, fixations ou scellements et tous calfeutirements, ponçage et toutes sujétions.
Ensemble poncé et vernis par deux couches de vernis

1.1.2.3.1 **- de largeur jusqu'à 43 cm environ**

Localisation : Pour les tablettes au droit des menuiseries extérieures.

1.1.2.4 **Fourniture et pose de glace miroir.**

Sur support plan, fourniture et pose de glace miroir à bord polis, compris colle et tout accessoires de pose.

- en dimensions de 0.60 x 0.90 ht.

Localisation : Pour chaque sanitaire.

1.1.3 Mobilier

1.1.3.1 Réalisation d'un meuble de rangement ,comprenant

Réalisation d'un meuble de rangement en panneau mélaminé pour les faces cachées ou intérieurs du meuble et en panneaux aggloméré stratifié toutes faces et chants pour les parties ou faces apparentes (portes, façades de tiroirs ,niches ou étagères apparents , tablettes apparentes etc...) en épaisseur de 16 à 19 mm et comprenant :

- socle formant plinthe en retrait de 10 cm de hauteur
- meubles bas et ou haut avec portes battantes, avec charnières invisibles, trou pour poignée de tirage , rayonnage sur taquets réglables, serrures de condamnation, tiroirs sur coulisses à billes avec fermeture amortie avec poignées décoratives
- plan de travail de 40 mm d'épaisseur stratifié compris découpe pour recevoir les éviers ou réservations suivant plans fournis par le plombier
- un fond de meuble
- crédence

Toutes fixations, assemblage, coupes et sujétions de pose.

Finition stratifiée ton uni et bois, suivant choix architecte

Ces prestations seront réalisées suivant les plans de détails de l'architecte.

1.1.3.1.1 Banque d'accueil secrétariat avec accessibilité PMR

- plan de travail de 40 mm d'épaisseur et de deux largeur différente avec angle circulaire en plan
 - plateaux comptoir de 40 mm d'épaisseur et de 300 mm de lg
 - façade droite avec angle cintré en plan avec plinthe de 100 mm avec joues latérales
 - façade droite avec angle cintré en plan entre plan de travail et comptoir
 - 1 tiroir de 680 x 400 x 200
 - 1 blocs tiroir de 340 x 650 x 700 avec 3 tiroirs et plinthe
 - rayonnages sur crémaillères encastrées et réglables en hauteur
 - cloisons vitrées avec profilés aluminium laqué, vitrage Stadip 44/2 et fentes pour passage de documents
- A réaliser suivant plans de détails architecte

Localisation : Pour la banque d'accueil 2 personnel.

1.1.3.1.2 Banque d'accueil secrétariat avec accessibilité PMR

- plan de travail de 40 mm d'épaisseur
 - plateaux comptoir de 40 mm d'épaisseur et de 300 mm de lg
 - façade droite avec plinthe de 100 mm avec joues latérales
 - façade droite entre plan de travail et comptoir de 350 ht
 - 1 tiroir de 680 x 400 x 200
 - 1 bloc tiroirs de 340 x 650 x 700 avec 3 tiroirs et plinthe
 - rayonnages sur crémaillères encastrées et réglables en hauteur
 - cloisons vitrées avec profilés aluminium laqué, vitrage Stadip 44/2 et fentes pour passage de documents
- A réaliser suivant plans de détails architecte

Localisation : Pour la banque d'accueil 1 public.

1.1.3.2 Cloison ajourée

Fourniture et pose d'une cloison ajourée en hêtre massif raboté, poncé et vitrifié, comprenant :

- lisses haute et basse de 100 x 50 mm de section
 - chevrons verticaux de 100/50 mm espacés tous les 40 mm
 - tous assemblages entre les chevrons et les lisses par fixations adaptées.
 - traitement de finition par deux couches de vernis satiné
- Réalisation suivant plan de détail architecte.

1.1.3.2.1 - cloison droite de 600 x 2500 ht

Localisation : Pour la salle d'attente public et attente personnel.

1.1.3.2.2 - cloison droite de 900 x 2500 ht

Localisation : Pour la salle d'attente public.

1.2 FAUX PLAFONDS

1.2.1 Plafond suspendu en dalle 600/600 de fibres minérales

Le plafond suspendu sera réalisé avec des panneaux autoportants en dalle minérale laminée de ARMSTRONG type ULTIMA+OP de couleur blanc , le plafond sera à bords droit ou feuilluré suivant choix architecte.

- Les dimensions modulaires seront de 600 x 600 mm
- L'épaisseur des panneaux sera de 20 mm.
- Le plafond sera mis en oeuvre sur une ossature T24 mm composée de profilés en acier galvanisé avec semelle visible de coloris blanc.
- Une cornière de rive du même coloris assurera la finition périphérique au droit des murs et des cloisons.

La performance d'absorption acoustique du panneau , sera de :

- Epaisseur 20 mm : $\alpha_w = 1.0$ classe A1.
- Le plafond mis en oeuvre aura le classement de réaction au feu Euroclasse : A2-s1,d0.
- La conformité à l'article CO13 du règlement de sécurité incendie des ERP sera assurée par un plafond:

Le montage sera conforme au PV de référence.

- Les panneaux mis en oeuvre ne contiendront aucun élément favorable au développement microbien.
- Les plafonds seront 100% plan quelque soit le degré d'hygrométrie.

Recommandations de mise en oeuvre:

- La mise en oeuvre sera conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203 1 & 2; DTU 58.1 et autres DTU en vigueur selon la nature des locaux.
 - Tenir compte du sens de pose des panneaux.
 - Il est recommandé d'intégrer des grilles dans le plafond afin d'équilibrer les pressions et températures de part et d'autre du plafond.
- Environnement et santé
- les laines minérales seront recyclables et les rebuts de production seront dans leur plus grande majorité recyclés.
 - la laine de roche sera certifiée EUCEB et seront fabriqués avec des fibres exonérées de la classification cancérogène.
- Compris sujétions pour intégration des cassettes de climatisation et pose des bouches d'extraction de VMC

1.2.1.1 - ULTIMA+OP TEGULAR de ARMSTRONG ou techniquement équivalent

Localisation : Pour l'ensemble des plafonds.

1.2.2 Isolation phonique ou thermique sur plafonds suspendus en plaques 600/600

Fourniture et pose d'une isolation en laine de roche sur plafonds suspendus en plaques minérales de 600/600. mise en place en une couche simple ou deux couches croisées suivant l'épaisseur. La couche inférieure sera munie d'un pare vapeur. pose soignée entre les suspentes du plafond sans aucun vide dans le matelas d'isolant.

1.2.2.1 - de 100 mm épaisseur en Laine de Roche.

Localisation : Pour le plafond du local technique.

1.2.3 Flocage thermique et coupe feu sous dalle béton

Exécution d'un flocage thermique et coupe feu sous une dalle béton composé d'une laine de laitier, de liants hydrauliques semi synthétiques, et de liants . Produit exempt d'amiante et de silice cristalline. Mise en oeuvre par applicateur agréé.

Type FIBREXPAN ou techniquement équivalent.

Epaisseur en fonction des résultats à obtenir soit:

Degré coupe feu : **1 heure**

Coefficient thermique : 2.55 m2.W.K

Fourniture de la fiche technique et du PV d'essais au bureau de contrôle

Localisation : Pour l'ensemble de la sous face de dalle.

1.2.4 Prestations forfaitaires pour les réservations.

Pour les réservations et les habillages divers nécessaires aux autres corps d'état, (spots, plafonniers, bouches de chauffage ou grilles de ventilations, etc...), en exécution suivant les directives des lots concernés.

1.3 DOUBLAGES - CLOISONS - PEINTURE

1.3.1 Doublages - cloisons

1.3.1.1 Doublage mur sur ossature métallique avec isolant

Façon de doublage contre mur par plaque sur ossature métallique comprenant:

- lisses Clip'Optima en partie haute et basse
- fourrures intermédiaires à 1.35 du sol maximum
- Appuis intermédiaires Optima² en matériaux composites , rupteurs de pont thermique servant d'entretoises, d'entraxes horizontal de 0.60 ml maximum.

- pastilles Optima
- Isolation en laine de roche , certifié ACERMI et bénéficiant d'un DTA, de conductivité thermique de 0.036 W/m.K de chez ISOVER ou techniquement équivalent.
- fourrures télescopiques Optima 240/280 ou fourrures Optima 240 + éclisses verticales implantées à 0.60 ml d'entraxe , fixée sur la clé des appuis intermédiaires
- membrane d'étanchéité à l'air hygro-régulante (Sd variant de 0.40 à 25 m) indépendante , sous avis technique de type VARIO EXTRA de la société ISOVER ou équivalent , collée sur les fourrures métalliques, compris adhésif Vario Fast Tape,
- profilés métallique de type StilMob afin de créer une vide technique entre la membrane et le parement
- finition par plaque de plâtre type BA 13 mm standard ou hydrofugée de KNAUF ou techniquement équivalent
- façon de joints avec enduit repassé soigné (réception à prévoir avec le lot peinture)
- bande armée dans les angles et joints dito ci-avant
- finition au sol soit par joint d'étanchéité à l'air, soit par bande protectrice contre les remontées d'humidité. Dans ce dernier cas la bande sera remontée contre la plaque et coupée à 5 cm au dessus du sol fini.

- **Système OPTIMA MURS ou techniquement équivalent**

1.3.1.1.1 Complexe de doublage avec isolation de laine de roche de 60 mm avec R = 1.55 m²K/W

Localisation : Pour les ébrasements d'ouverture.

1.3.1.1.2 Complexe de doublage avec isolation de laine de roche de 120 mm avec R = 3.05 m²K/W

Localisation : En doublages des murs extérieurs périphérique.

1.3.1.2 Doublage de mur par collage d'une plaque de plâtre de 13 mm.

Fourniture et pose d'une plaque de type BA 13 mm standard ou hydrofugée en doublage de mur.

Pose contre mur par plots de colle, compris liaison avec le gros oeuvre. Façon de joints avec bande et enduit repassé soigné (réception à prévoir avec le lot peinture), bande armée dans les angles avec enduit dito, semelles PVC pour locaux humides. La mise en oeuvre se fera suivant les indications du fabricant et les normes en vigueur au jour de la mise en oeuvre.

Localisation : Pour les poteaux béton.

1.3.1.3 Protection des poutres par habillage Coupe feu

La stabilité au feu de REI 60 des poutres sera réalisée de la façon suivant :

- agrafes clip-feu ou ossature Placostil disposées conformément aux procès verbaux Placo-plâtre
- 2 plaques de Placoflam de 13 mm vissées à l'aide de vis autoperceuses TTPC 35, 45 ou 55 mm

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits Placo-plâtre.

Seuls les angles de la dernière peau seront renforcés avec une bande armée ou une cornière Placo-plâtre.

La mise en oeuvre se fera conforme aux procès verbaux d'essais et recommandations de Placo-plâtre.

-Habillage de type PLACOPLATRE ou techniquement équivalent.

Localisation : Pour les poutres béton et métalliques.

1.3.1.4 Cloison type SAA 180 Placostil ou équivalent 67 dB et EI 60

Exécution d'une cloison spéciale feu et phonique en plaques de plâtre sur double ossature métallique composée de:

- double ossature métallique avec profilés M100 mm posée sur joints souples en feutre caoutchouc avec scellement à rondelles acoustiques.
- laine minérale de 2 x 45 mm mm en panneau semi rigide fixée à l'ossature avec adhésif en continu sur chaque paroi intérieure (soit double épaisseur)
- une plaque de Duo'Tech 25 sur chaque face
- façon de joints avec enduit repassé soigné (réception à prévoir avec le lot peinture)
- bande armée dans les angles et joints dito ci-avant
- finition au sol soit par joint d'étanchéité à l'air, soit par bande protectrice contre les remontées d'humidité. Dans ce dernier cas la bande sera remontée contre la plaque et coupée à 5 cm au dessus du sol fini.

Cloison de degré coupe feu EI 60

Cloison phonique avec isolation de 67 dB

Avis technique à fournir avant travaux

Hauteur maxi 5.50 ml

Les travaux ci-avant se feront en général en deux temps. Dans un premier temps, il sera mis en place les ossatures et une face plaquée, et, après les incorporations, la deuxième face en plaques et les joints.

Cloison type SAA 180 de Placo-plâtre ou équivalent.

Localisation : Pour le local technique.

1.3.1.5 **Cloison acoustique 98/48 Placo Duo'Tech 25 ou équivalent**

Exécution d'une cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique composée de:

- rail haut et bas de 48 mm fixé à l'ossature
 - montants métalliques simples ou renforcés de 48 mm, posés seuls ou jumelés avec un entraxe de 0.60 ou 0.40 ml suivant la hauteur de la cloison et d'après les tableaux du fabricant.
 - laine minérale de 45 mm en panneau semi rigide fixée soigneusement à l'ossature avec adhésif en continu
 - une plaque de plâtre de 25 mm de type Duo'Tech 25, posées de chaque côté ou BA 18 Placo-marine pour les locaux humides
 - façon de joints avec enduit repassé soigné (réception à prévoir avec le lot peinture)
 - bande armée dans les angles et joints dito ci-avant
 - finition au sol soit par joint d'étanchéité à l'air, soit par bande protectrice contre les remontées d'humidité. Dans ce dernier cas la bande sera remontée contre la plaque et coupée à 5 cm au dessus du sol fini.
- Les travaux ci-avant se feront en général en deux temps. Dans un premier temps, il sera mis en place les ossatures et une face plaquée, et, après les incorporations, la deuxième face en plaques et les joints.
- calfeutrement soigné en partie haute de cloison et sous face du bac acier.
 - habillage des abouts de cloisons en plaque Duo'Tech 25 compris baguettes d'angles.
 - compris sujétions d'exécution circulaire en plan

Cloison coupe feu EI 60 avec isolation acoustique de 53 dB de type 98/48 sur ossature Stil ML 48-50 de Placo-plâtre ou équivalent. Fourniture de l'avis technique avant travaux.

Localisation : Pour les autres cloisons et les retombées des cantonnements.

1.3.1.6 **Forfait pour renfort dans cloisons ci-avant.**

Fourniture et pose de renforts métalliques ou bois dans les cloisons ci-avant pour permettre la fixation des futurs rayonnages. Ces prestations seront à réaliser suivant les demandes spécifiques du Maître d'Ouvrage.

1.3.1.7 **Contre cloison avec ossature métallique,**

Mise en place d'une ossature métallique et de 2 plaques de plâtre de 13 mm compris vissage sur ossature métallique et façon de joints selon prescription du fabricant.
Compris renfort pour les appareils sanitaires

Localisation : Au droit des châssis Gébérît et contre cloison dans le sanitaire perso.

1.3.1.8 **Façonage de gaine technique ou soffite horizontale comprenant:**

- ossature métallique simple ou double selon hauteur, type M48 avec scellements et fixations acoustiques.
 - revêtement deux plaque de plâtre dont une de 25 mm d'épaisseur et une de 13 mm d'épaisseur pose à joints croisés.
 - isolation phonique à l'intérieur, par matelas de laine de roche semi-rigide de 45 mm d'ép.
 - protection des angles saillants par bande armée, et façon de joints, selon prescription du fabriquant.
- L'ensemble devra être de degré Coupe Feu EI 60

Localisation : Pour le passage des gaines de VMC, coffres cache tuyaux.

1.3.1.9 **Façonage de gaine technique comprenant:**

- ossature métallique simple ou double selon hauteur, type M48 avec scellements et fixations acoustiques.
 - revêtement par trois plaques de plâtre résistant à l'humidité, du type PPM BA 13 (1x BA13 en intérieur et 2x BA13 en face externe).
 - isolation phonique à l'intérieur, par matelas de laine de verre en panneau semi-rigide de 45 mm d'ép.
 - protection des angles saillants par bande armée, et façon de joints, selon prescription du fabriquant.
- L'ensemble devra être de degré Coupe Feu 1 heure.

NB : l'indice d'affaiblissement acoustique devra être de 43 dB (A) pour l'ensemble des parois de ces gaines.

Localisation : Pour les gaines dans le bureau 3, espace détente , rangement et bureau psy.

1.3.2 Peinture

1.3.2.1 Sur bois neuf, peinture satinée dépolluante A+

Exécution d'une peinture satinée dépolluante a base de résine acrylique qui capte et détruit le formaldéhyde et purifie l'air sur menuiseries bois neuves comprenant:

- impression
 - rebouchage , masticage à l'enduit spécial
 - ponçage soigné
 - une couche de peinture intermédiaire satinée
 - une couche de peinture de finition satinée
 - compris réchampissages, échafaudages, nettoyage après coup et toutes sujétions.
- Finition soignée de type B suivant le DTU
Teinte au choix de l'Architecte.

Localisation : Pour les huisseries des portes et façades de gaines techniques neuves.

1.3.2.2 Sur canalisations neuves peinture satinée dépolluante A+

Exécution d'une peinture satinée dépolluante a base de résine acrylique qui capte et détruit le formaldéhyde et purifie l'air sur canalisations neuves comprenant:

- nettoyage dégraissage
 - impression ou couche d'accrochage suivant le type de matériaux à peindre
 - une ou deux couche(s) de peinture intermédiaire satinée (suivant la teinte demandée)
 - une couche de peinture de finition satinée
 - compris réchampissages, nettoyage après coup et toutes sujétions.
- Finition soignée de type B suivant le DTU
Teinte au choix de l'Architecte.

Localisation : Pour les canalisations apparentes du sanitaire et du chauffage (cuivre et PVC).

1.3.2.3 Sur plafond plâtre ou plaques de plâtre , peinture mat dépolluante A+

Exécution d'une peinture mat dépolluante a base de résine acrylique qui capte et détruit le formaldéhyde et purifie l'air en plafond plâtre ou plaques de plâtre comprenant:

- sur plâtre, brossage, impression, rebouchage et ponçage soigné
 - sur plaques de plâtre, impression, enduit complémentaire sur bandes et vis, ponçage soigné
 - ratissage à l'enduit exécuté en deux passes
 - une couche de peinture intermédiaire mat
 - une couche de peinture de finition mat
 - compris réchampissages, échafaudages, nettoyage après coup et toutes sujétions.
- Finition soignée de type B suivant le DTU
Teinte au choix de l'Architecte.

Localisation : Pour les retombées des poutres et les gaines ou soffites horizontaux.

1.3.2.4 Sur support neuf:

- une couche d'impression.
- fourniture et pose de revêtement mural tissé en fibre de verre maille fine type plafond de référence ZOLFLEX ou SKINGLASS ou techniquement équivalent, compris colle, marouflage et coupes d'arasements.

Localisation : Pour l'ensemble des surfaces verticales.

1.3.2.5 Sur revêtement, ci-avant, peinture satinée dépolluante A+.

- pochonnage à l'enduit, des joints non jointifs.
- application de deux couches de peinture satinée dépolluante a base de résine acrylique qui capte et détruit le formaldéhyde et purifie l'air.

1.3.2.6 Nettoyage complet des ouvrages

Avant la livraison du bâtiment, l'entreprise du présent lot doit le nettoyage complet des ouvrages y compris lavage, dépoussiérage, grattage et enlèvement final des déchets et gravats divers de toutes les entreprises aux décharges publiques compris le paiement des frais et taxes et frais de tri sélectif. Le nettoyage concerne les sols, les revêtements muraux, les vitrages, les appareils sanitaires, etc... Cette liste n'étant pas limitative.

Localisation : Pour l'ensemble des locaux.

1.4 REVETEMENTS DE SOLS

1.4.1 Chape - carrelage

1.4.1.1 Isolation par mousse de polyuréthane projetée

Fourniture et mise en place d'une isolation par mousse de polyuréthane projetée comprenant :

- protection des murs/sols ou plafonds et menuiseries avant projection et dépose et nettoyage après exécution des travaux
 - isolation verticale et sous face de dalle par projection compris obturation des ponts thermique
 - isolation périphérique par projection compris obturation des ponts thermique
 - projection de la partie courante jusqu'à obtention de l'épaisseur souhaité
 - ponçage mécanique de la surface courante pour obtenir l'épaisseur définitive et permettre la mise en place d'une nappe, compris toutes sujétions de nettoyage
 - remontée en périphérie par isolant mince
 - mise en place d'une nappe pour permettre la mise en place du plancher chauffant ou film polyane
- Compris toutes sujétion d'exécution suivant cahier des charges du fabricant et Avis Technique CSTB

- isolation de type ISOLAT PUR de ISOLAT France ou techniquement équivalent

1.4.1.1.1 - isolation projetée horizontale sous chape de 60 mm avec $R = 2.60 \text{ m}^2.K/W$

Localisation : Au droit de l'ancien garage après la réfection du dallage.

1.4.1.2 Chape rapportée de 60 mm d'épaisseur et lissée

Exécution d'un chape rapportée et lissée en 60 mm épaisseur, compris dépoussiérage et nettoyage fin du support . Finition lissée à la spatule métallique pour permettre la pose d'un revêtement de sol, compris façon de joint de dilatation et film polyane d'interposition, compris adjuvant pour plancher chauffant

Compris toutes sujétions de tolérance de +1.50 cm

1.4.1.3 Fourniture et pose de carrelage collé sur chape ou dalle finie.

Fourniture et pose à la colle de carrelage 45/45 sur chape ou dalle finie comprenant:

- réception du support en planéité et état de surface
- fourniture et pose en double encollage d'un carrelage grès cérame pleine masse de 45/45, compris coupes
- façon de joints au mortier joint
- nettoyage fin après travaux.

Le type de colle et joint devra correspondre à l'utilisation des sols à la position de ces sols (extérieurs ou intérieurs) et au support.

Compris toutes sujétions de forme de pentes vers les siphons de sols et façon de joints de dilatation

Compris façon de bandes podotactiles d'appel à la vigilance et contrastées au départ et arrivée de chaque escalier dans le sas non chauffé.

Carrelage avec classement UPEC : U3P3E3C2

Localisation : Pour les sanitaires du personnel et public.

1.4.1.4 Plinthe carrelage de même fabrication que le carrelage.

Fourniture et pose d'une plinthe carrelage droite semblable au carrelage du sol, hauteur 0.07 ml , compris coupes , raccordements et joints soignés.

Localisation : Pour les sanitaires ci-avant.

1.4.1.5 Cornière d'arrêt de carrelage en aluminium

Fourniture et pose d'un profil cornière d'arrêt de carrelage de type SCHIENE de SCHLÜTER ou équivalent, hauteur du profil adapté au type de carrelage, mise en place à la colle avant le carrelage. compris coupes d'onglets dans les angles et toutes sujétions.

Localisation : Au droit des portes.

1.4.2 **Revêtements muraux**

1.4.2.1 **Système de Protection à l' Eau sous Carrelage verticale, comprenant:**

SPEC de type FERMASEC de W&B ou techniquement équivalent

- nettoyage des supports et application d'un couche primaire Ibotac ou Iboprim.

- mise en place de bandes d'étanchéité dans les angles du type BE 14.

- application de deux couches croisées de FERMASEC (600 à 700 gr/m2 par couche), afin d'assurer une totale protection à l'eau des supports, conforme aux prescriptions du fabricant, pour obtenir l'avis technique.

Localisation : *Sous les revêtements muraux ci-après.*

1.4.2.2 **Fourniture et pose de revêtement décorative**

Fourniture et pose d'un revêtement mural en faïence décorative couleur 450/450 , posée à la colle, compris coupes et joints soignés, compris façon de frise de différente couleur

Les angles saillants ou rentrants seront traités avec des joncs PVC mise en place avec la colle avant la faïence, compris alignement soignés

Profilé de finition entre la faïence et les enduits par baguette de finition de type quardéc de chez Schlüter System ou équivalent

Exécution d'un joint entre les appareils sanitaires et la faïence, réalisation d'un joint étanche acrylique appliqué à la pompe.

Localisation : *Pour les sanitaires en toute hauteur et au droit de la cuve profonde dans le local ménage.*

1.4.3 Sol souple

1.4.3.1 Exécution d'un revêtement de sol PVC homogène en lès sur sol béton existant :

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC en lès comprenant:

- réception du support en planéité et en état de surface avec le lot concerné
- test d'humidité du support
- ragréage soigné avec un produit adapté au support , et compatible avec la colle employée
- nettoyage ponçage fin et dépoussiérage
- fourniture et pose d'un revêtement PVC homogène en lès

Le revêtement de sol sélectionné du type iQ Mégalit appartient à la famille des sols PVC homogènes pressés à chaud avec inclusions de copeaux de PVC pur transparent en lès de 2 m et d'une épaisseur de 2 mm avec décor dans la masse.

Il est du groupe d'abrasion T qui lui confère une résistance adaptée aux fortes sollicitations dans les locaux collectifs.

Son poids total est de 2 690 g/m². iQ Mégalit contient 50% de matières naturelles et plus de 25% de matière recyclée.

Il bénéficie du système de protection iQ avec traitement polyuréthane photoréticulé qui supprime définitivement toute métallisation et spray régénérante et permet la restauration de surface par lustrage.

Ce revêtement ne favorise pas le développement des micro-organismes.

Il possède une résistance au poinçonnement d'environ 0,02 mm (selon NF EN 433).

Son taux d'émission de composés organiques volatils dans l'air est inférieur à 100 µg/m³ (TVOC après 28 jours).

Il aura un classement certifié NF-UPEC U4P3E2/3C2 .

Il aura une réaction au feu EN 1351-1 Bfl S1

iQ Mégalit est 100% recyclable.

De type COMPACT HOMOGENE iQ Mégalit de TARKETT Ou revêtement de sol techniquement équivalent

Compris la fourniture du revêtement avec les pertes , la fourniture de la colle, coupes et joints soudés à chaud.

Localisation : Pour l'ensemble des locaux sauf sanitaires et local technique.

1.4.3.2 Remontées en plinthes comprenant :

Façon de relevé du revêtement de sol en pieds de cloisons et murs comprenant:

- profilé d'appuis décoratif collé compris façon d'angle sortant ou rentrant de type PAD8
- remontée du revêtement de sol dito partie courante collé en plein

- plinthe de type TARKETT ou techniquement équivalent